

## Lettre de Gaston Thorn aux chefs d'État et de gouvernement des États membres (24 juin 1981)

**Légende:** Le 24 juin 1981, Gaston Thorn, président de la Commission européenne, adresse aux chefs d'État et de gouvernement des Dix une lettre dans laquelle il explique le sens et la portée des réformes proposées par le Collège afin d'améliorer le fonctionnement et le financement des politiques communautaires.

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. 1981, n° Supplément 1/81. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_gaston\\_thorn\\_aux\\_chefs\\_d\\_etat\\_et\\_de\\_gouvernement\\_des\\_etats\\_membres\\_24\\_juin\\_1981-fr-a23cca03-a845-4fd5-a24f-ad7806c71184.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_gaston_thorn_aux_chefs_d_etat_et_de_gouvernement_des_etats_membres_24_juin_1981-fr-a23cca03-a845-4fd5-a24f-ad7806c71184.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/09/2012

## Lettre de Gaston Thorn aux chefs d'État et de gouvernement des États membres (24 juin 1981)

Le document que j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint est la réponse que la Commission adresse ce jour au Conseil Européen conformément au Mandat qu'elle a reçu le 30 mai 1980. Ce mandat appelait au réexamen du fonctionnement des politiques communautaires et des modalités de leur financement. Le cas de la politique agricole était, en particulier, évoqué, et plus spécifiquement la question de la contribution britannique au budget de la Communauté.

La Commission a donc proposé des réformes qui sont de nature, selon elle, à répondre aux difficultés dont elle a été saisie. Comme vous pouvez le constater, ces réformes sont profondes. Elles n'auraient pas été efficaces ni durables si elles ne s'étaient attaquées aux causes de la situation, qui sont structurelles, ainsi d'ailleurs qu'il était expressément indiqué dans le mandat. Les structures dont la modification est recommandée sont celles que l'on peut aménager avec les instruments mêmes du Traité. Il est en effet dans la nature de la Communauté de trouver en elle les voies et les moyens de son propre changement.

En nous livrant à l'examen qui nous était demandé, nous avons constamment rencontré les équilibres fondamentaux de la Communauté qui reposent sur le principe de solidarité. Tous concourent à la mise en œuvre des objectifs généraux formulés par le Traité de Rome : assurer aux hommes et aux femmes d'Europe de meilleures conditions de vie et d'emploi, dans le progrès économique et social. Nous n'avons cessé d'avoir à l'esprit ces objectifs en étudiant les difficultés que nous avons à traiter. Nous nous sommes interrogés sur les risques que de telles situations ne se reproduisent dans d'autres régions de la Communauté, pour un nombre croissant de ses travailleurs, et ne soient bientôt ressentis par toute sa jeunesse si nous ne prenons une vue plus large et plus haute de notre tâche commune.

Cette vue doit englober à la fois les problèmes qui se posent à la Communauté dans l'immédiat et ceux dont les éléments se mettent en place au milieu de nous, et autour de nous dans le monde. Rien ne peut plus être maîtrisé durablement si l'on ne prend en compte les mutations qui interviennent dans notre société et les grands mouvements qui remodelent la planète. Nous savons par expérience qu'on ne met pas de bornes à l'interdépendance: c'est cette loi de la dynamique humaine qui fait progresser la Communauté. Mais il vient un moment où il faut aussi changer la démarche intellectuelle et l'approprier à la dimension nouvelle du problème.

Contre les périls que nous voyons monter de jour en jour et qui déjà battent en brèche les structures de la solidarité, il nous appartient de mobiliser toutes les forces de la Communauté. La perspective dans laquelle doivent se situer les actions que nous proposons embrasse les années au cours desquelles nous devons préparer l'entrée de nos sociétés dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Sans doute n'avons-nous pas l'ambition de prévoir tous les événements auxquels nous aurons à faire face — mais la Communauté n'a-t-elle pas été conçue pour conduire le changement que ses fondateurs avaient pressenti et assumer celui qu'ils avaient voulu?

Bien mieux, elle s'est révélée capable, chaque fois qu'elle s'est présentée unie, de répondre à des situations sans précédent que nos pays isolés n'eussent pas trouvé en eux les moyens de résoudre. Parmi les défis que doit relever l'Europe avant la fin du siècle, il en est un du moins auquel nous pouvons dès maintenant faire face: c'est celui qui prend corps sous nos yeux avec la croissance fulgurante de la population mondiale et le recul de l'importance relative de la population européenne. Plus rien ne sera désormais pareil dans un monde dont l'équilibre démographique sera bouleversé, où la nouvelle révolution industrielle et la restructuration de certains secteurs traditionnels, aggravées par le déséquilibre géographique entre régions riches et pauvres en matières premières, sont lourdes de tension. Il nous appartient de faire que ce phénomène immense soit pour nos enfants et les enfants des autres continents une chance commune et non un risque d'affrontement.

Ces faits sont, je le sais, l'objet de vos préoccupations et je ne me sens autorisé à les rappeler dans cette lettre que parce que l'enjeu qu'ils représentent pour l'Europe est la justification majeure de l'existence et de l'effort de la Commission que je préside: c'est la raison pour laquelle je me sens le devoir de vous proposer, pour mettre en œuvre les dispositions et les mécanismes qui font l'objet de la réponse au Mandat du Conseil, une procédure de réflexion au niveau de la Communauté beaucoup plus ample et mieux adaptée à la dimension

et à l'urgence des problèmes que nous avons devant nous. Je suis en effet convaincu que l'ensemble des mesures que la Commission avance dans le document de ce jour requiert une approche spécifique. Le lien de cohérence qui doit assurer leur mise en place et leur fonctionnement équilibrés résisterait mal à la complexité des procédures habituelles qui voudraient leur imposer un long cheminement à travers les consultations et la discussion au sein d'un ou de plusieurs Conseils de ministres spécialisés, à l'ordre du jour déjà très chargé.

Je crois, en revanche, qu'une méthode expédiente serait que le rapport qui est maintenant entre vos mains soit soumis par le Conseil Européen, sous le contrôle du Conseil des Affaires Générales, à un petit groupe de personnalités ayant votre confiance et que présiderait l'un des membres du Conseil. Ainsi, le rapport qui serait demandé à ce groupe pour la fin de 1981, par exemple, pourrait, grâce à l'unité d'une équipe animée à un niveau de responsabilité politique élevé, et où la Commission jouerait le rôle que lui assigne le Traité, être examiné en détail dans une réunion spéciale et prolongée du Conseil des Affaires Générales en préparation de la première réunion du Conseil Européen en 1982. Votre Conseil tirera alors, dès que possible, les conclusions qui s'imposent.

La Commission veillera néanmoins à faire dans le courant de 1981 les propositions nécessaires au rééquilibrage de la contribution britannique au budget de la Communauté en 1982.

En vous proposant cette procédure qui n'est pas sans rappeler celles qui ont été à l'origine de plusieurs grandes étapes de la Communauté, mon souci est de donner un nouvel essor aux politiques communes dans lesquelles s'exprime la solidarité de nos pays et qui sont les garantes de leur indépendance. Si nous avançons résolument dans cette voie — et cela ne dépend que de nous — nous aurons beaucoup fait pour reprendre en main notre destin déjà maîtrisé il y a vingt-cinq ans avec la création de la Communauté. Cette création s'est poursuivie jour après jour avec les instruments qui nous ont été livrés alors. Ces instruments existent. Il s'agit de les faire servir à de nouvelles orientations qui permettront à nos pays de faire converger davantage leurs efforts pour développer ensemble leur patrimoine commun.

Veillez agréer (...) les assurances de ma très haute considération.

[signature]